



INSTRUCTIONS DE COURSE HABITABLE 2021-2024

INSTRUCTIONS DE COURSES DES 24 HEURES DE THAU 2023

Samedi 27 et dimanche 28 mai

Mèze Etang de Thau

Comité d'organisation 2023 :

Société Nautique Bassin Thau, Comité Départemental Voile 34, Les Voiles Marseillanaises, Yacht Club de Mèze, Bouzigues Toutes Voiles Dehors, Association Sportive Balaruc les Bains, Société Nautique Sète.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary Penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1. L'épreuve est régie par les règles telles que définies par l'Avis de course et par les présentes instructions de course et leurs annexes.
- 1.2. En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3. L'heure légale du coucher du soleil à Mèze le 27 mai 2023 est 21h 14. L'heure légale du lever du soleil à Mèze le 28 mai 2023 est 6h 09.
- 1.4. L'organisateur équipera chaque bateau de balises trackers dont l'installation, la maintenance et la surveillance sont obligatoires. Ces balises dont le mode d'emploi sera annoncé au briefing auront pour objet le suivi et le classement des bateaux.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1. Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2. Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par le Comité de Course annoncées par VHF (avant le signal d'avertissement de chaque course et après l'arrivée de la course précédente), après envoi du Pavillon L annoncé par VHF.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est dans le local de la SNBT.
- 3.2. Le PC course est situé dans le local de la SNBT. Téléphone : 04 30 17 15 58.
- 3.3. Sur l'eau, le Comité de Course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.
- 3.4. Toutes les informations seront diffusées sur le groupe WhatsApp 24H-THAU-2023. Chaque bateau doit posséder un Smartphone ou une Tablette avec l'application WhatsApp (penser à scanner le QRCode affiché lors de la confirmation de l'inscription).

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1. Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2. Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le local SNBT.
- 5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 40 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. BRIEFING et PROGRAMME DES COURSES

- 6.1. Le programme des courses est défini dans l'avis de course. Le briefing skipper aura lieu le samedi 27 mai à 10h30 stand Hérault Sport placé à côté de l'Office du Tourisme de Mèze (à proximité du local de la SNBT). Le Comité de Course rappellera le déroulement de la régates et de ses trois parties : le côtier du samedi devant les villes et villages de l'étang, le côtier de nuit, et le Triangle de Mèze, pour clore les 24 heures sur l'eau. L'utilisation et la surveillance des balises sera réexpliquée.



- 6.2. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est samedi 27 mai 2023 à 12 heures.
- 6.3. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon SNBT.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe 1 ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1. Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en indiquant, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2. Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les numéros définissant le parcours à effectuer seront affichés sur tableau noir sur le bateau comité : 1, 2, 3 ou 4 pour les parcours côtiers, pas de pavillon spécifique pour le parcours Triangle de Mèze du dimanche matin. Les parcours seront indiqués sur tableau noir sur le bateau comité : T1, T2, T3.
- 9.3. Bouée de dégagement : Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course enverra le pavillon D si le parcours désigné comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4. Réductions de parcours :
 - 9.4.1. Parcours Triangle de Mèze : le parcours pourra être réduit à toutes les marques.
 - 9.4.2. Parcours côtiers : Le Comité de Course peut arrêter une course à durée fixe en annonçant l'heure de fin de course par VHF et groupe WhatsApp. Dès l'heure de fin de course annoncée passée, les bateaux sont invités à rejoindre Mèze. Les nouvelles instructions du CC suivront par VHF et groupe WhatsApp.

10. MARQUES

- 10.1. Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bateau viseur	Bouée cylindrique jaune avec logo "Région Occitanie"	Bouée cylindrique rouge avec logo "Région Occitanie"	Bouée cylindrique rouge avec logo "Région Occitanie"	Bouée crayon orange

- 10.2. Un bateau du Comité de Course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe 1** : ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

- 12.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord
- 12.2. Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le Comité de Course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72 pas moins de deux minutes après le signal de départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.3. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. TRIANGLE DE MEZE DU DIMANCHE MATIN

- 13.1. la zone de départ se trouvera environ au milieu du triangle formé par les bouées 1, 2 et 4.
- 13.2. Nombre de course : le Comité de course pourra envoyer une ou plusieurs en fonction de l'heure, des conditions et aléas qui auront prévalu pendant l'ensemble des 24h de Thau. Le



temps cible est de terminer les 24 heures à 12 heures. Le Comité annoncera la fin des courses du jour en arborant un aperçu sur A.

14. L'ARRIVEE

- 14.1. La ligne d'arrivée du Triangle de Mèze sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcouru de la marque d'arrivée, sauf en cas de réduction de parcours à une marque où elle se situera entre un mât arborant le pavillon S et la marque concernée.
- 14.2. il n'y a pas de ligne d'arrivée pour les courses 1 et 2 à durée fixe. Ces courses s'arrêtent à l'heure (H, Mn, Sec) annoncée par le CC.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1. Pour toutes les classes la RCV 44.1 s'applique.
- 15.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1. Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible
Toutes Classes	Course 1 : Côtier devant les villes et villages de l'étang	Course à Durée fixe prévue pour 6 heures
Toutes Classes	Course 2 : Grand Côtier de nuit	Course à Durée fixe prévue pour 14 heures
Toutes Classes	Course 3 : Triangle de Mèze (Une ou plusieurs courses)	Terminer la régates avant 12 heures

- 16.2. Pour les parcours triangles de Mèze les bateaux ne finissant pas 40 *minutes* après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés TLE (time limit expired) ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16.3. Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1. Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le Comité de Course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information et diffusée sur le groupe WhatsApp.
- 17.2. Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les locaux de la SNBT.
- 17.3. Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Ils seront diffusés sur le groupe WhatsApp. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le local SNBT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1. Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2. Pas de retrait, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- 18.3. Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur distance.
- 18.4. Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, Samedi 27 mai à partir de 10h30. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation.
- 18.5. Les parcours Triangle de Mèze du dimanche matin, s'il y en a plusieurs de courus, comptent pour 1 (une) course.
- 18.6. Coefficients des courses :



18.6.1. Course 1 (samedi après-midi « Côtier devant les villes et villages de l'étang ») => coefficient 2.

18.6.2. Course 2 (nuit samedi – dimanche « Grand Côtier de nuit ») => coefficient 3.

18.6.3. Course 3 (Dimanche matin, Triangle de Mèze) => coefficient 1

19. REGLES DE SECURITE

19.1. [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible. Le CC confirmera la prise en compte de l'abandon par VHF.

19.2. Le canal VHF utilisé en course est le 72.

19.3. Utilisation du Bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1. [DP] Le remplacement de concurrents entre les courses ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Comité de Course ou du Jury. Les concurrents remplaçants devront avoir été inscrits sur la liste des équipiers déposée à l'inscription.

20.2. [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu entre les courses ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité Technique ou du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles, aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2. [DP] Sur l'eau, avant, entre ou après les courses, un membre du Comité de course, du Comité technique ou du Jury peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3. [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon arbitre, un pavillon jury ou une rubalise rouge et blanche.

23. ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le Comité de Course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent être gardés à bord des bateaux jusqu'à l'arrivée.

ARBITRES DESIGNES

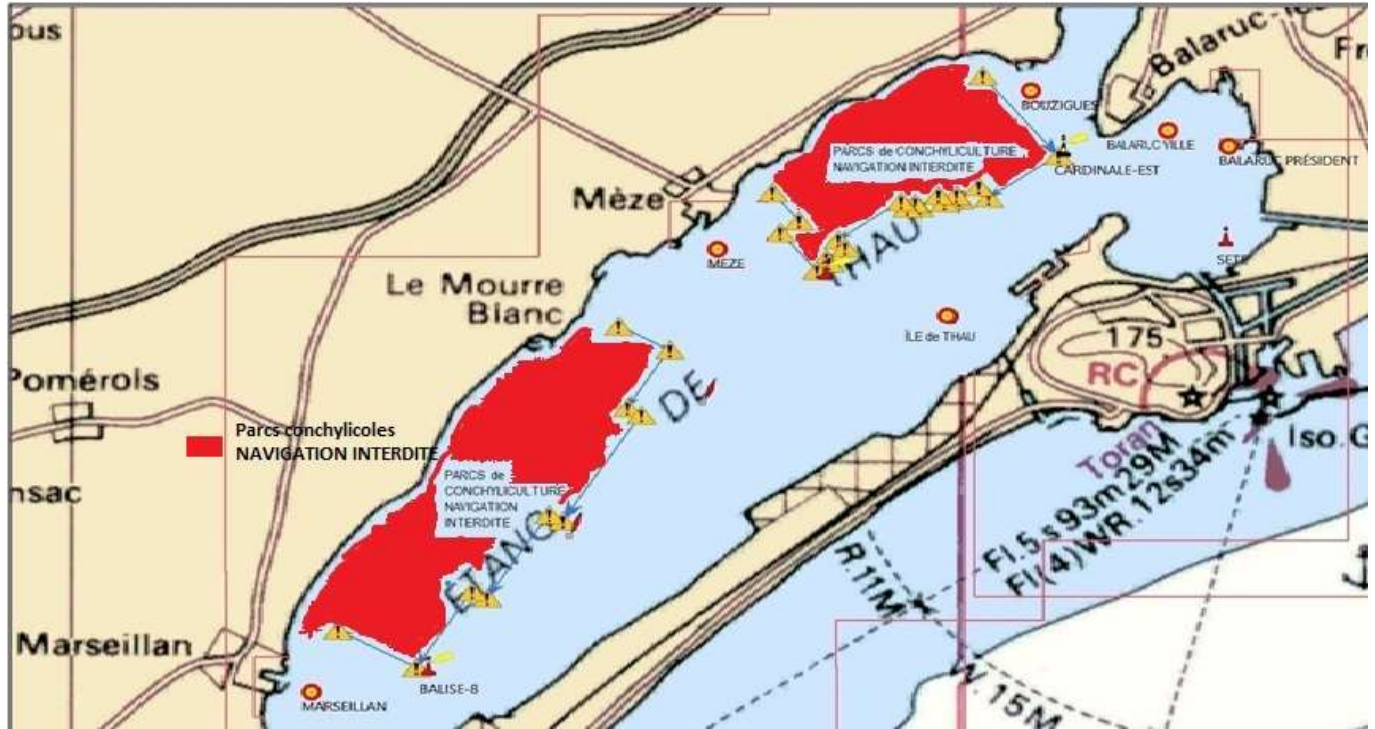
- Président du Comité de Course : Alain **Bachelier** (06 72 59 18 16), Comité de course national.
- Adjoint du Comité de Course : Jean Paul **Jacques** (06 70 937 936), Comité de course régional.
- Président du jury : Bruno **Gutierrez** (06 13 56 46 55), Juge national.
- Président du Comité technique : Gilbert **Maury**

MEZE Avril 2023



ANNEXE 1 : ZONES DE COURSE

Carte marine des zones de course :



Il est interdit de naviguer :

- Dans les parcs conchylicoles (indiqués en rouge sur la carte). Des gyrophares (5 oranges et 1 bleu) indiqueront la nuit les extrémités proéminentes des parcs.
- Dans les zones protégées de nidifications (sud d'une ligne A ($43^{\circ}21,08^{\text{N}}$; $3^{\circ}33,89^{\text{E}}$) \Leftrightarrow B ($43^{\circ}22,88^{\text{N}}$; $3^{\circ}36,65^{\text{E}}$), tirant d'eau souvent inférieur à 1m !



ANNEXE 2 : PARCOURS

PROGRAMME DE LA COURSE (coef 2) DU SAMEDI APRES-MIDI DE 12 H A 18H*1

• Parcours 1 :

DÉPART => Bouée MEZE à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée ÎLE de THAU à Bâbord => CARDINALE EST à Bâbord => Bouée BOUZIGUES à Tribord => Marque chenal SETE (N°24) à Bâbord => Bouée BALARUC PRESIDENT à Bâbord => Bouée BALARUC VILLE à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord et ainsi de suite jusqu'au signal de fin de course prévu à 18H00 (=> Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée ÎLE de THAU à Bâbord => CARDINALE EST à Bâbord => Bouée BOUZIGUES à Tribord => Marque chenal SETE (N°24) à Bâbord => Bouée BALARUC PRESIDENT à Bâbord => Bouée BALARUC VILLE à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord...)

• Parcours 2 :

DÉPART => Bouée Dégagement WIND => Bouée ÎLE de THAU à Bâbord => CARDINALE EST à Bâbord => Bouée BOUZIGUES à Tribord => Marque chenal SETE (N°24) à Bâbord => Bouée BALARUC PRESIDENT à Bâbord => Bouée BALARUC VILLE à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée ÎLE de THAU à Bâbord => CARDINALE EST à Bâbord => Bouée BOUZIGUES à Tribord => Marque chenal SETE (N°24) à Bâbord => Bouée BALARUC PRESIDENT à Bâbord => Bouée BALARUC VILLE à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord et ainsi de suite jusqu'au signal de fin de course prévu à 18H00 (=> Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée ÎLE de THAU à Bâbord => CARDINALE EST à Bâbord => Bouée BOUZIGUES à Tribord => Marque chenal SETE (N°24) à Bâbord => Bouée BALARUC PRESIDENT à Bâbord => Bouée BALARUC VILLE à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord...)



DISTANCES :

DEPART => MEZE ou Bouée Dégagement WIND = 1 mille (prévu)
 MEZE => MARSEILLAN = 5,3 milles
 MARSEILLAN => ÎLE de THAU = 5,9m milles
 ÎLE de THAU => BOUZIGUES = 2,34mm milles

BOUZIGUES => SETE = 2 milles
 SETE => BALARUC PRÉSIDENT = 0,9 mille
 BALARUC PRÉSIDENT => BALARUC VILLE = 0,42 mille
 BALARUC VILLE => MEZE = 3,75 milles



PROGRAMME DE LA COURSE (coef 3) DE NUIT DE SAMEDI 19H À DIMANCHE 9H*1

• **Parcours 3 :**

DÉPART => Bouée MEZE à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée BALARUC PRÉSIDENT à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord et ainsi de suite jusqu'au signal de fin de course prévu à 9H00 (=> Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée BALARUC PRÉSIDENT à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord...)

• **Parcours 4 :**

DÉPART => Bouée Dégagement WIND => Bouée BALARUC PRÉSIDENT à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée BALARUC PRÉSIDENT à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord et ainsi de suite jusqu'au signal de fin de course prévu à 9H00 (=> Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée BALARUC PRÉSIDENT à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord...)



DISTANCES :

DÉPART => MEZE ou Bouée Dégagement WIND = 1 mille (prévu)
 MEZE => MARSEILLAN = 5,3 milles
 MARSEILLAN => BALARUC PRÉSIDENT = 8,5 milles
 BALARUC PRÉSIDENT => MEZE = 4,06 milles

*1 ces horaires peuvent être modifiés par le CC en fonctions des conditions.

POSITION DES MARQUES DE PARCOURS (approximatives et à titre indicatif) :

MEZE : 43° 25.2010' N / 03° 36.3500' E (Bouée)
 ÎLE de THAU : 43° 24.6026' N / 03° 38.7562' E (Bouée)
 CARDINALE-EST : 43° 26.0580' N / 03° 39.9330' E (Bouée)
 BOUZIGUES : 43° 26.6500' N / 03° 39.6000' E (Bouée)
 SETE : 43° 25.2420' N / 003° 41.5960' E (marque de chenal portant le N°24)
 BALARUC PRÉSIDENT : 43° 26.1444' N / 03° 41.6134' E (Bouée)

BALARUC VILLE : 43° 26.2680' N / 03° 41.0590' E (Bouée)
 BALISE 2 : 43° 24.9500' N / 03° 37.5410' E
 BALISE 4 : 43° 23.8700' N / 03° 36.3380' E
 BALISE 8 : 43° 21.3310' N / 03° 33.4860' E
 Balises 2 ; 4 ; 8 = marques rouges de chenal
 MARSEILLAN : 43° 21.1710' N / 03° 32.3050' E (Bouée)

PROGRAMME COURSES (coef 1) DU DIMANCHE MATIN JUSQU'A ~ 12H

TRIANGLE DE MEZE :

Zone de départ :

Le Comité donnera le départ dans le triangle MEZE ⇔ Balise 4 ⇔ Balise2 et sous le vent de la première bouée du parcours ou de la bouée de dégagement s'il y a lieu.

Parcours Triangle 1 : MEZE B, Balise 4B, Balise 2B, MEZE B, Balise 4B, Balise 2B, MEZE arrivée.

Parcours Triangle 2 : Balise 2B, MEZE B, Balise 4B, Balise 2B, MEZE Arrivée.

Parcours Triangle 3 : Balise 4B, Balise 2B, MEZE B, Balise 4B, Balise 2B, MEZE Arrivée.

